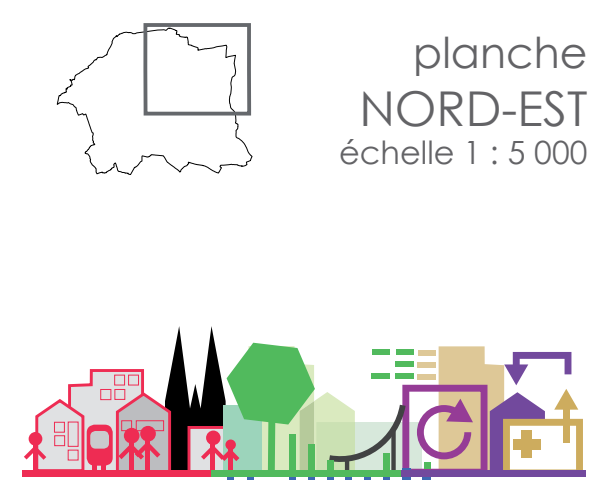


5 REGLEMENT GRAPHIQUE

planche
 NORD-EST
 échelle 1 : 5 000



PLU APPROUVÉ
 04 NOVEMBRE 2016
 MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1
 APPROUVÉE LE 18 DÉCEMBRE 2020



Zones :

- UG URBAINE GÉNÉRALE
- UGcJ URBAINE GÉNÉRALE Cité Jardin
- US URBAINE SPÉCIFIQUE
- UV URBAINE VERTE
- A AGRICOLE
- N NATURELLE
- Nv NATURELLE Viticole

Autres indications :

- Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
- Emplacement réservé L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul
- Élément du patrimoine bâti L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Arbre remarquable L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Alignedement d'arbres et continuité végétale à conserver L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Alignedement d'arbres et continuité végétale à créer L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Terrain cultivé en zone urbaine L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé (EBC) L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Transport en Commun en Site Propre (TCSP)
- Extension des TCSP programmée
- Aire d'influence des TCSP L.151-36 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de préservation ou de développement de la diversité commerciale L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Changement de destination en zone agricole L.151-11-2° du Code de l'Urbanisme
- Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée L.151-13 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de plan masse
- Périmètre des OAP de secteur
- Zone inondable pour un évènement d'occurrence centennale (PPRNPI)
- Zone inondable pour un évènement d'occurrence millénale (PPRNPI)

